Docusign Envelope ID: 65BC3FB8-294A-8388-82D8-25B02FFBAF63

AB TASTY

Société par actions simplifiée au capital de 116.773,68 euros
Siège social : 8 rue Sainte-Cécile – 75009 Paris
518 685 540 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 mai,
À 10 heures,

La société EVERSAAS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 4 rue de Marivaux – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 994 952 745,

Représentée par son Président, Monsieur Sparsh GUPTA, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique de la société AB TASTY, société par actions simplifiée au capital de 116.773,68 euros, dont le siège social est situé 8 rue Sainte-Cécile – 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 518 685 540, ci-après la « Société »,

En présence de Madame Alix de Sagazan, Gérante de la société 152LUQUER, elle-même **Présidente non associée de la Société,**

A pris les décisions suivantes relatives à :

- La modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société ;
- La modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'Associée Unique, après avoir rappelé que l'article 6 des statuts de la Société prévoit actuellement que l'exercice social a une durée de douze (12) mois, commençant le 1er juillet et se terminant le 30 juin de chaque année, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société, actuellement fixée au 30 juin, **pour la fixer désormais au 31 mars de chaque année.**

DS AS Initial SG

Docusign Envelope ID: 65BC3FB8-294A-8388-82D8-25B02FFBAF63

Cette modification est décidée afin d'aligner la date de clôture de l'exercice social de la Société sur celle de sa société mère, la société EVERSAAS, laquelle détient l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société.

En conséquence, les exercices sociaux de la Société commenceront désormais **le 1er avril de chaque année et se termineront le 31 mars de l'année suivante.**

Par exception, l'exercice social en cours, ouvert le 1er juillet 2025 et devant initialement être clos le 30 juin 2026, est prolongé d'une durée exceptionnelle de neuf (9) mois et sera clos le 31 mars 2027.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

MODIFICATION CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ***ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL***

Chaque exercice social a une durée de douze (12) mois, qui commence le 1er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIÈME DÉCISION

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, déclaratives, de dépôt et de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associée Unique.

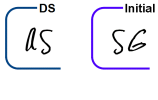
L'Associée Unique

EVERSAAS

Représentée par Sparsh GUPTA

Signature :





Docusign Envelope ID: 65BC3FB8-294A-8388-82D8-25B02FFBAF63

En présence de la **Société Civile 152LUQUER**, Présidente

Représentée par Madame Alix Le Monies De Sagazan, Gérante

DocuSigned by:
Alix de Sagazan
89CC29F02E424E4...

DS AS Initial SG